

Inviter la Présence autochtone à l'Université dans une démarche sincère vers la Réconciliation



CRI-JaDE
Centre de recherche
interdisciplinaire sur
la Justice intersectionnelle,
la Décolonisation et l'Équité

GUIDE D'ACCUEIL DES PERSONNES AÎNÉES OU PORTEUSES DE SAVOIRS AUTOCHTONES ET DE RECONNAISSANCES TERRITORIALES

Le présent Guide a été réalisé par:

Karine Millaire, Wendat

Professeure, Faculté de droit
Université de Montréal

Annie Pullen Sansfaçon, Wendat

Professeure, Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal

Nous souhaitons d'abord remercier de tout coeur les 13 personnes aînées et porteuses de savoirs qui nous ont fait l'honneur de partager leurs paroles, leurs vécus et leur sagesse avec nous. Ces échanges sont d'une valeur inestimable. Nous espérons qu'en retour, ce Guide fera honneur à leurs paroles. Tiawenhk inenh !

Nous remercions également le Centre de recherche sur la justice intersectionnelle, la décolonisation et l'équité (CRI-JaDE) et son organisme partenaire, le RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal, qui a participé à l'élaboration du projet et à la rencontre avec les personnes aînées et porteuses de savoirs.

Nous tenons enfin à souligner le précieux travail des personnes étudiantes suivantes qui ont contribué au développement du guide à titre d'auxiliaires de recherche :

Kétura Daméus

Rafael Escalante Franco

Andréanne Labonté

Maya Detière-Venkatesh

La production de ce guide a été rendue possible grâce au financement du Centre de recherche sur la Justice intersectionnelle, la Décolonisation, et l'Équité (CRI-JaDE) ainsi que la Chaire de recherche du Canada RePaRE sur la recherche partenariale et l'empowerment des jeunes vulnérabilisés.





TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....4

MÉTHODOLOGIE8

CONTEXTE HISTORIQUE 9

**COMPRENDRE LES VISIONS DU MONDE AUTOCHTONES ET SES
GRANDS PRINCIPES POUR S’ENGAGER DE FAÇON CONSCIENCIEUSE ET
RESPECTUEUSE11**

**L’importance de reconnaître qui on est et l’impact du positionnement individuel et social sur la
démarche de réconciliation13**

Vers une démarche de réconciliation réussie : l’importance de la participation autochtone16

**Les microagressions comme conséquence possible d’une approche inappropriée aux valeurs et aux
contextes autochtones19**

**LES RECONNAISSANCES TERRITORIALES EN MILIEU INSTITUTIONNEL À
TIOHTIÀ:KE/MONTRÉAL 20**

Qu’est-ce qu’une reconnaissance territoriale et pourquoi en prononcer une? 20

Reconnaissance, affirmation, remerciements, prière et action de grâce... qui prononce quoi ? 21

Les enjeux de la reconnaissance territoriale à Tiohtià:ke/Montréal 22

Comprendre l’importance multidimensionnelle du territoire24

Tiohtià:ke, territoire non cédé... et qui ne peut l’être. 24

**# Les différentes formes de présence autochtone à Tiohtià:ke : gardien-ne-s du territoire,
attachement passager ou symbolique au territoire 25**

L'ACCUEIL DES AÎNÉ·E·S AUTOCHTONES 28

Qui est considéré comme une personne aînée ou porteuse de savoirs et comment identifier qui inviter ? 28

Comment se préparer avant d'accueillir une personne aînée ou porteuse de savoirs ? 29

 # Motivation pour inviter une personne aînée. 30

 # Le choix de la personne aînée. 30

 # Éléments à considérer lors de l'invitation de la personne aînée : sommaire 33

Comment se préparer à l'accueil la veille et le jour de l'évènement ? 36

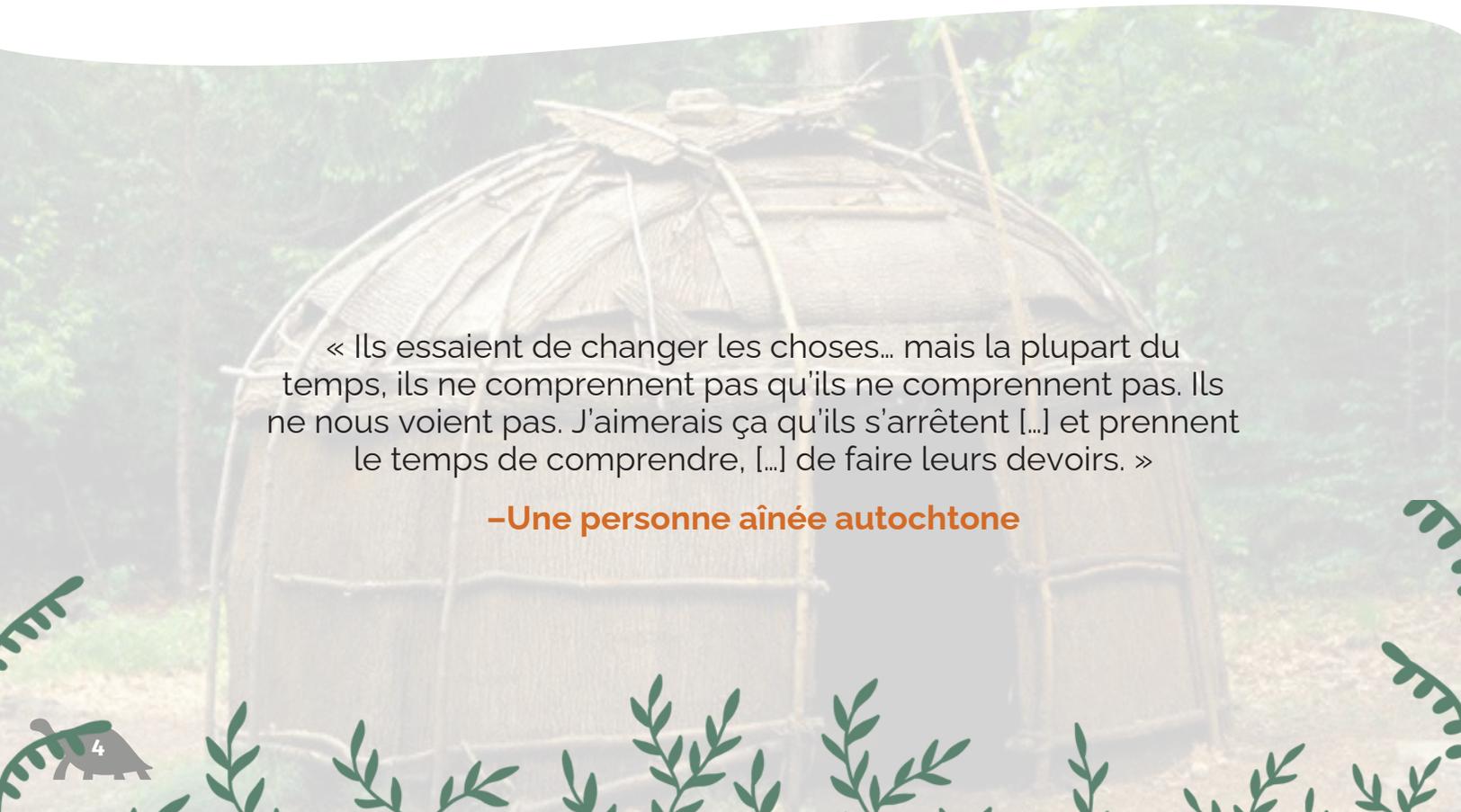
Et après l'évènement ? 37

CONCLUSION 38

BIBLIOGRAPHIE 39

INTRODUCTION

Dans la foulée du Rapport de la Commission Vérité et Réconciliation déposé en 2015, de plus en plus d'institutions comme les universités s'engagent dans des démarches de reconnaissance territoriale et d'accueil de personnes âgées ou porteuses de savoirs. Or, s'il est désormais devenu la norme d'accueillir et d'honorer la présence et l'héritage autochtone en milieu universitaire, réconcilier véritablement les mondes autochtone et allochtone exige davantage que de réciter un texte de reconnaissance territoriale ou de pouvoir affirmer qu'un événement a été officiellement introduit par un-e aîné-e. Il ne s'agit pas de « cocher la case ». Comme l'ont souligné plusieurs aîné-e-s consulté-e-s dans le cadre de ce projet, c'est la sincérité de la démarche qui est déterminante. Or, une démarche sincère exige de prendre connaissance et conscience de ce que signifie *s'engager* dans ces activités de décolonisation et de réconciliation.



« Ils essaient de changer les choses... mais la plupart du temps, ils ne comprennent pas qu'ils ne comprennent pas. Ils ne nous voient pas. J'aimerais ça qu'ils s'arrêtent [...] et prennent le temps de comprendre, [...] de faire leurs devoirs. »

-Une personne aînée autochtone

Qu'est-ce que la « Réconciliation » et comment utiliser ce terme ?

La « Réconciliation » est une expression controversée pour plusieurs Autochtones, puisque les torts du colonialisme sont majeurs et persistent en contexte contemporain. Il ne suffit pas de présenter des excuses ou de souhaiter se « réconcilier » pour panser des blessures si profondes.

La Commission Vérité et Réconciliation définit donc la réconciliation comme « **un processus continu visant à établir et à maintenir des relations respectueuses** », lequel doit mener à développer des **relations de confiance** et concrétiser des actions « qui témoignent de véritables changements sociétaux » (Rapport final, 2015, p19).

La personne alliée parlera donc de « réconciliation » avec humilité, conscience de l'ampleur du chemin à parcourir et déférence envers les Autochtones, leur laissant eux-mêmes et elles-mêmes juger si des pas sont effectués vers la Paix.

Ce guide a pour objectif de présenter une courte introduction des paramètres organisationnels, éthiques et juridiques fondamentaux qui doivent être pris en compte lors des activités relatives aux reconnaissances territoriales et en matière d'accueil des aîné-e-s autochtones dans les institutions d'enseignement supérieur. Les principes exposés peuvent aussi être appliqués aux pratiques dans d'autres institutions au Québec et au Canada. La démarche a été élaborée avec l'organisme RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal, un partenaire du CRI-JaDE, et rendue possible grâce à la générosité des personnes aînées et porteuses de savoirs de différentes nations au Québec qui ont partagé leurs expériences avec nous. Nous avons analysé l'état des connaissances ainsi que les meilleures pratiques au sein du milieu universitaire québécois et canadien. De plus, nous proposons une réflexion approfondie, nourrie des savoirs qui nous ont été transmis et d'une analyse de la littérature et de la jurisprudence pertinente, sur les enjeux et paramètres éthico-juridiques essentiels à considérer en contexte d'activités visant à la réconciliation avec les Premiers Peuples. Notons d'ailleurs que l'expression « Premiers Peuples » désigne à la fois les Premières Nations, les Inuit et les Métis au Canada, mais qu'elle ne saurait être interprétée comme essentialisant ou réduisant les particularités propres à la réalité de chaque nation et de chaque communauté.

La reconnaissance territoriale est un protocole d'origine autochtone qui a traditionnellement pour but d'exprimer sa gratitude aux personnes qui résident sur le territoire visité et pour honorer les Premiers Peuples qui y ont vécu, y vivent ou en sont les gardiens. Ce protocole permet d'apprécier le rôle et la relation unique que chacun-e a avec la Terre. Or, ces reconnaissances territoriales ne sont pas anodines ; plusieurs aîné-e-s consulté-e-s dans le cadre de ces travaux ont noté le danger d'une perte de sens, de mots vides, en récitant des déclarations de reconnaissance territoriale en début d'évènement.

Comment être un-e allié-e ?

Devenir allié-e peut prendre quelque temps. Suivez le parcours éducatif simple, accessible et pensé *par et pour* des personnes autochtones !

La Boîte à outils décoloniale

Cet outil est le fruit d'un partenariat entre le Bureau de l'engagement communauté de l'Université Concordia, Mikana et le RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal.

Accédez à la Boîte à outils ici : https://www.mikana.ca/wp-content/uploads/2022/06/FR_Parcours_educatif_final_juin2022_V2.pdf

De même, la prise de parole des aîné-e-s autochtones en contexte universitaire doit être accueillie et encouragée. Toutefois, lorsque le contexte au sein duquel cette prise de parole a lieu est mal compris ou dans les cas où l'établissement hôte n'est pas adéquatement préparé à accueillir la sagesse, la culture ou la spiritualité de l'aîné-e, des enjeux éthiques et juridiques peuvent se soulever. Il peut même être risqué d'effriter les relations déjà fragiles avec les communautés ou encore de faire vivre une expérience négative à une personne aînée.

Alors que de plus en plus de personnes s'engagent ou s'engageront dans ce genre d'activités, il apparaît nécessaire de les guider à la lumière des valeurs et du contexte sociohistorique qui doivent sous-tendre et nourrir leurs démarches. Aussi, afin que l'accueil des aîné-e-s et les reconnaissances territoriales puissent véritablement atteindre leur but de rapprocher les dans

la paix et la compréhension mutuelle, il est crucial de prendre conscience que le colonialisme n'est pas qu'un phénomène du passé. L'Université est une institution coloniale qui non seulement occupe des territoires qui n'ont jamais été cédés, mais est également fondée sur une culture organisationnelle et une façon d'appréhender le monde qui diffère des cultures autochtones. Chacun-e est ainsi invité-e à prendre conscience de l'histoire qui l'a mené-e à occuper le territoire et de la ou des cultures qui ont façonné sa façon de voir le monde.

Prendre part à une activité de reconnaissance territoriale ou inviter des personnes aînées ou porteuses de savoir en milieu universitaire peut jouer un rôle significatif – de façon positive ou négative – dans les processus de décolonisation et de réconciliation de l'institution. Il est donc incontournable de poser les bases nécessaires pour comprendre, réfléchir, et mieux encadrer ces *activités effectuées dans le cadre d'une démarche de réconciliation*. Dans le présent guide, nous utiliserons d'ailleurs souvent cette dernière expression plus générale puisque les principes discutés sont généralement applicables à un ensemble plus large d'activités visant la réconciliation en milieu universitaire. Ainsi, peu importe l'activité envisagée, la personne qui s'engage dans une démarche de réconciliation devrait s'en inspirer afin de s'assurer d'agir de manière respectueuse envers les Premiers Peuples. C'est à travers le déploiement d'activités visant la réconciliation que l'établissement pourra contribuer au processus de **sécurisation culturelle**:

« Cette démarche vise à créer des environnements sécurisants et accueillants pour la population autochtone en matière de santé, d'éducation, de justice, d'environnement, d'employabilité. Elle favorise le déploiement de services, de pratiques et d'initiatives en concordance avec les modes d'accompagnement de soins de prévention, de guérison, de transaction sociale et d'appréhension du monde autochtone, des modes qui prennent **ancrage dans les systèmes de valeurs et de savoirs autochtones**. Cette démarche traduit aussi une **volonté collective et communautaire de transformation et d'innovation sociale de la part des Autochtones**, puisqu'elle vise la réduction des inégalités, elle repose sur le principe fondateur de la justice sociale, et surtout, elle s'inscrit dans une intention claire et légitime d'affirmation politique et identitaire, de gouvernance autochtone. » (Rapport final de la Commission Viens, p. 393, citant la prof. Carole Lévesque)

Le présent guide contribue donc à développer des pratiques relatives à la reconnaissance territoriale et à l'accueil des aîné-e-s afin de rendre l'institution plus **juste, accueillante et culturellement sécurisante**. Il introduit le contexte historique pertinent ainsi que les principes fondamentaux dans lesquels prennent racine les points essentiels communs à la vision du monde des communautés autochtones. Il propose une réflexion sur la place de la personne initiant les activités de réconciliation dans l'atteinte de ses objectifs et un examen des types de participations possibles et souhaitables. Enfin, le guide présente les principes ainsi que certaines outils pratiques pour la réalisation concrète desdites activités.

En 2019, la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec et son commissaire Jacques Viens (Commission Viens) mettaient à nouveau en lumière l'existence de la **discrimination systémique au sein de plusieurs institutions publiques** et la nécessité de changements concrets pour assurer la **sécurisation culturelle** des Autochtones.

Haudenosaunee (Iroquois) Beadwork



MÉTHODOLOGIE

En mars 2023, 13 aîné-e-s et personnes porteuses de savoir ont été rencontré-e-s individuellement et collectivement afin d'en apprendre davantage sur leurs pratiques et leurs croyances, pour connaître leurs expériences vécues en matière d'activités liées à la réconciliation et mieux comprendre les conditions nécessaires à l'accueil des aîné-e-s en milieu institutionnel. Ces personnes font partie de différentes Premières Nations et habitent Tiohtià:ke et ailleurs au Québec. Notons toutefois que le temps imparti ne nous a malheureusement pas permis de recueillir le point de vue des communautés autochtones nordiques.

La plupart des participant-e-s n'ont pas souhaité être nommé-e-s individuellement dans le guide, et le groupe s'en est remis au consensus ainsi dégagé. Nous souhaitons donc *collectivement* les remercier très sincèrement et chaleureusement pour leur contribution inestimable au développement du contenu de ce guide.

De plus, une recension des protocoles d'accueil des aîné-e-s et de reconnaissance territoriale au sein de toutes les universités québécoises et de plusieurs universités canadiennes a été effectuée (voir annexe 1 pour tableau synthèse). Une recension de la littérature ainsi que de la jurisprudence applicable a également part été complétée afin d'identifier les paramètres juridiques et constitutionnels devant gouverner un nombre d'enjeux pouvant émerger lors d'activités visant la réconciliation.

Quelle est la différence entre une personne aînée et une personne porteuse de savoirs ?

Les personnes porteuses de savoirs sont reconnues au sein de leur communauté comme ayant une connaissance et une compréhension importantes de la culture, des rites et de la connaissance. De ce fait, elles sont habilitées à partager ce savoir. Les aîné-e-s, peu importe leur âge, sont reconnu-e-s pour leur grande sagesse et leur habileté à pouvoir conseiller, selon les rites et coutumes, leur communauté sur différents enjeux et problématiques.

CONTEXTE HISTORIQUE

Pendant plus d'un siècle, les politiques officielles du Canada avaient pour objectif d'anéantir les gouvernements autochtones, d'ignorer les droits des Autochtones, de mettre fin aux traités conclus et d'assimiler les peuples autochtones afin qu'ils cessent d'exister . Entre autres, pour accomplir cet objectif, des pensionnats ont été établis afin de briser le lien des enfants avec leur culture et leur identité . Le sous-ministre des Affaires indiennes (maintenant le Ministère des Affaires autochtones et du Nord), Duncan Campbell Scott, avait déclaré : « Notre objectif est de continuer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus un seul Indien au Canada qui n'ait pas été intégré à la société. »³

Adoptée en 1876, à la suite de d'autres lois ayant un même objectif génocidaire, la *Loi sur les Indiens* visait à forcer les peuples des Premières Nations à délaisser leurs cultures pour être assimilés au style de vie euro-canadien. Pour y arriver, de multiples stratégies ont été déployées : création du système de réserves, interdiction de pratiquer ses cérémonies ou de parler sa langue maternelle, interdiction de poursuivre des études supérieures et de devenir avocat ou médecin sous peine de perdre son statut, changement forcé des noms pour les remplacer par des noms dits « européens », etc. Ce système était renforcé par des punitions souvent sévères . Malgré que cette loi fût modifiée à plusieurs reprises dans les dernières années, elle est toujours en vigueur aujourd'hui.

Rendu en 2015, le rapport de la Commission Vérité et Réconciliation documente les expériences d'environ 150 000 élèves qui ont fréquenté les pensionnats autochtones au Canada. L'exercice a permis de mettre en lumière la vérité du génocide culturel commis par le Canada :

« Les États qui s'engagent dans un génocide culturel visent à détruire les institutions politiques et sociales du groupe ciblé. Des terres sont expropriées et des populations sont transférées de force et leurs déplacements sont limités. Des langues sont interdites. Des chefs spirituels sont persécutés, des pratiques spirituelles sont interdites et des objets ayant une valeur spirituelle sont confisqués et détruits. Et pour la question qui nous occupe, des familles à qui on a empêché de transmettre leurs valeurs culturelles et leur identité d'une génération à la suivante. » (Rapport final, p.1)

1 Gouvernement du Canada, « Pensionnats du Canada : rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada », *Commission de vérité et de réconciliation du Canada*, p. 3.

2 *Ibid.*, p. 4.

3 *Ibid.*

4 *Loi sur les Indiens*, L.R.C. (1985), c. 1-5.

5 Joseph, B (2018) 21 things you may not know about the Indian Act. Indigenous Relation Press.

Dans les dernières années, des recherches ont permis de retrouver des centaines de tombes non marquées près d'anciens pensionnats, notamment à Kamloops en Colombie-Britannique, à Grayson au sud de la Saskatchewan (Pensionnat de Marieval) et à Kamsack, également en Saskatchewan⁷.

Cette recherche de la vérité se poursuit et de nombreux événements participent à la prise de conscience collective, qu'il s'agisse par exemple de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées ou du décès tragique de Joyce Echaquan, victime de la discrimination systémique présente au sein du réseau de santé québécois.

Le saviez-vous ?

Si la **Loi sur les Indiens** est encore en vigueur aujourd'hui, certains articles ont été modifiés il n'y a pas si longtemps.

Par exemple, jusqu'au début des années 60, il était interdit pour les personnes autochtones de parler leur langue. Les personnes qui ne se conformaient pas à la loi pouvaient être assujetties à des punitions allant du lavage de la bouche avec du savon au perçage de la langue avec des aiguilles à coudre. (Joseph, B. (2018) *21 things you may not know about the Indian Act*. Indigenous Relation Press, p.65)

Au cours des dernières années, les reconnaissances territoriales sont devenues courantes comme un acte de respect lors de réunions officielles, de conférences ou d'événements publics ⁶ Ce geste vise à reconnaître la présence actuelle et passée des Premiers Peuples sur les territoires au sein desquels nous sommes accueilli-e-s et à rendre hommage autant à ces personnes qu'au territoire lui-même ⁷

Parallèlement, la présence accrue des personnes âgées et porteuses de savoirs autochtones au sein des institutions coloniales s'expliquent par la reconnaissance que ces personnes sont respectées et jouent un rôle fondamental dans leur communauté. Liens vivants avec le passé, elles contribuent de façon cruciale à la continuité culturelle. Elles prodiguent des conseils et des enseignements selon leurs propres expériences et connaissances ⁸.

⁶ Ibid.

⁷ <https://www.caut.ca/fr/content/guide-de-reconnaissance-des-premieres-nations-et-des-territoires-traditionnels>

⁸ <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/indigenous-elders-in-canada>

COMPRENDRE LES VISIONS DU MONDE AUTOCHTONES ET SES GRANDS PRINCIPES POUR S'ENGAGER DE FAÇON CONSCIENCIEUSE ET RESPECTUEUSE



Le saviez-vous ?

La pensée circulaire autochtone façonne la façon contemporaine de concevoir la **gouvernance** et la manière d'aborder plusieurs enjeux en contexte institutionnel. **L'éducation** sera comprise comme un **processus participatif égalitaire** mettant l'accent sur les échanges et la réciprocité. La **santé** sera plutôt **englobée dans la vision plus holistique du bien-être global** et misera sur la prévention plutôt que l'unique traitement des maux et maladies. Le **droit, inséparable de la justice**, misera à nouveau sur la prévention et **la responsabilisation plutôt que la punition**. (Rapport final de la Commission Viens, 2019)

Notre façon d'aborder le monde, d'habiter dans ce monde, et de concevoir nos relations avec tous les êtres qui nous entourent est profondément conditionnée, enracinée dans notre *vision* de ce monde. Or, même si chaque nation et chaque communauté est riche de son histoire et de sa culture, certains points communs distinguent significativement la pensée autochtone globale de la pensée **occidentale**. Comme l'explique l'historien et philosophe Wendat Georges Sioui, toute chose faite par une personne ou une communauté autochtone est pensée dans un Cercle. La pensée occidentale est globalement *linéaire* et postule que le « progrès » l'emporte sur les façons traditionnelles de voir le monde, lequel est compris selon une hiérarchie de pouvoir. La pensée occidentale est également largement fondée sur le libéralisme, lequel insiste sur les droits et libertés individuels et la propriété (incluant l'appropriation). Au contraire, la philosophie du Cercle reconnaît l'égalité de valeur de tous les êtres vivants, qu'ils soient humains, animaux, végétaux, eaux, célestes.



C'est ainsi que les femmes n'ont jamais été subordonnées aux hommes dans la pensée autochtone et qu'il n'est pas possible de s'appropriier le territoire pour en disposer, ayant plutôt une responsabilité à son égard (Sioui, *Pour une autohistoire amérindienne ; Les Hurons-Wendat, l'héritage du Cercle*).

La Terre-Mère, ou le territoire, est considérée comme faisant partie intégrante de l'identité et joue un rôle spirituel et symbolique. Il ne s'agit pas que d'avoir un lien physique avec le territoire ; la Terre-Mère enseigne comment *être*, exister et entretenir nos *relations* dans le monde.

La façon dont l'importance du territoire se manifeste pourra varier selon les communautés, l'âge des personnes et le fait qu'elles ont grandi davantage en milieu urbain ou sur un territoire traditionnel éloigné des grandes villes. Cela dit, le processus de décolonisation et la prise de conscience collective de la coupure avec le territoire causée par le colonialisme génère chez la jeune génération un souffle enthousiaste de retour vers la Terre et la culture. On aurait tort de conclure que les jeunes en milieu urbain n'ont pas besoin du territoire ou que le processus de colonisation et d'acculturation est irréversible. Le retour vers le territoire et la communauté à proximité de ce territoire est même au cœur des nouvelles politiques en matière familiale et pénale visant à *guérir* des effets destructeurs des politiques qui arrachent les personnes au territoire et aux communautés.

En somme, une démarche de réconciliation sincère devrait être pensée selon la philosophie du Cercle de façon holistique en prenant conscience des distinctions fondamentales entre la vision du monde coloniale imposée aux Premiers Peuples et leur propre façon d'être dans ce monde. Précédant la réconciliation, la *décolonisation* implique d'identifier les modes de pensée coloniaux et de les déconstruire pour faire place à des rapports plus égalitaires et respectueux avec les Autochtones. Dans un deuxième temps, avancer vers la *réconciliation* exige de prendre action suite à cette prise de conscience et à transformer les processus institutionnels avant de faire une place égale à la vision du monde et aux cultures autochtones.



L'importance du positionnement individuel et social sur la démarche de réconciliation

La manière de s'engager dans une démarche de réconciliation sera différente d'une personne à l'autre. Par exemple, une personne allochtone n'envisagerait probablement pas une déclaration territoriale de la même manière qu'une personne autochtone le ferait, puisque sa vision du monde et la relation qu'elle entretient avec les Premiers Peuples seront différentes et viendront conditionner son rapport à la réconciliation. Ainsi, s'engager dans une activité visant la réconciliation de manière sincère requiert de la personne une réflexion sur sa positionnalité et sur sa propre relation face aux Premiers Peuples.

Du fait de ses caractéristiques personnelles socialement assignées, une personne se retrouve toujours dans une position relative de pouvoir ou de privilège, de marginalisation ou d'oppression, et parfois les deux en même temps. En effet, si certaines caractéristiques paraissent à priori comme étant personnelles, comme l'âge, le sexe ou l'identité de genre, ces caractéristiques peuvent placer la personne dans une relation de pouvoir. On peut penser à la relation qu'un enfant entretient avec une personne adulte. Par son âge, l'adulte entretient nécessairement une relation de pouvoir sur l'enfant.

Le saviez-vous ?

La positionnalité fait référence aux valeurs et croyances d'une personne, ainsi qu'à ses caractéristiques personnelles socialement assignées (âge, race, l'identité autochtone, orientation sexuelle, statut migratoire, identité de genre, etc.)

L'intersectionnalité permet de reconnaître l'imbrication et l'interaction des positions sociales et comment cette imbrication peut potentiellement positionner une personne dans une position de privilège ou d'oppression relative.



Ainsi, si certaines caractéristiques comme l'âge, la race, l'orientation sexuelle, l'identité autochtone ou le handicap pourraient à priori sembler individuelles, elles sont également sociales puisqu'elles positionnent les individus dans différents groupes sociaux.

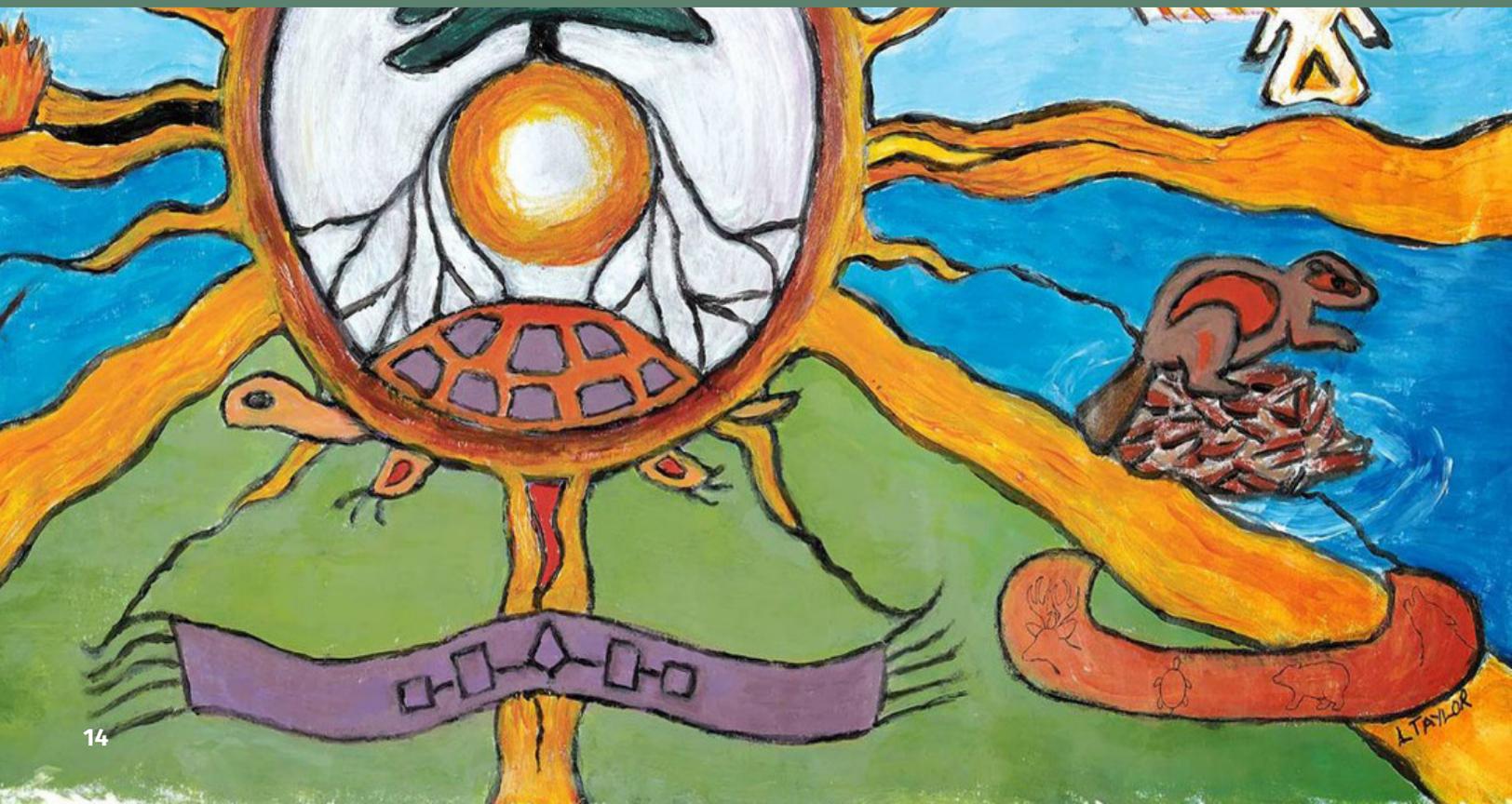
Relativement à l'histoire coloniale, tou-te-s n'ont pas la même expérience. Avoir une réflexion sur sa positionnalité en prenant compte de l'intersectionnalité permet donc de mieux comprendre comment ses caractéristiques personnelles socialement assignées peuvent interagir et affecter la manière de comprendre la réconciliation, et comment la personne en face de nous comprend notre action.

“Pour moi, un texte précis, lu et relu n’a pas de valeur. Une personne devrait faire un cheminement avant de faire une reconnaissance territoriale. Il faut aussi que la personne pense à comment une personne autochtone dans la salle pourrait vivre la déclaration. Il faut réfléchir pourquoi on fait une déclaration, et pourquoi on remercie la terre”.

- Une personne aînée autochtone

Ainsi, une réflexion sur la positionnalité nous permet de comprendre pourquoi une déclaration territoriale faite par une personne autochtone pourrait être différente d’une déclaration territoriale faite par une personne allochtone n’ayant jamais réellement eu de contact avec des membres des Premières Nations. L’idée de l’intersectionnalité permet aussi de comprendre pourquoi une personne autochtone, même aînée, ayant été séparée de sa culture et de sa communauté, pourrait avoir une perspective bien différente sur une déclaration territoriale qu’une personne de la même nation plus jeune ayant grandi auprès de sa communauté. En outre, la positionnalité est faite de multiples dimensions qui affectent tant la perspective que la personne pourrait avoir sur une activité visant la réconciliation que la perception de cette activité par l’Autre. En prendre conscience avant de s’adonner à une ou l’autre activité dans une démarche de réconciliation permet d’augmenter le sens qu’on lui donne, et le sens qu’elle prend pour les personnes qui y participent.

Art by Lynn Taylor (Haudenosaunee/Iroquois Artist)



RÉFLEXION PRATIQUE :
Situer son positionnement personnel et social

Avant de vous engager dans une activité menée dans le cadre d'une démarche de réconciliation telle (i) une activité de reconnaissance territoriale, incluant ce qui vous semble n'être qu'une « simple lecture » d'une telle reconnaissance ; ou (ii) l'accueil de personnes âgées ou porteuses de savoirs, ou autres intervenant-e-s autochtones, demandez-vous :

(1) Quel est mon positionnement (social, identitaire, culturel, familial, héréditaire, etc.) quant aux Premiers Peuples ? Suis-je moi-même une personne autochtone ? Un-e allié-e ? Comment mon positionnement social affecte-t-il ma perspective sur l'activité entreprise ? Est-ce que certains éléments de mon vécu peuvent m'aider à comprendre les réalités autochtones ?

(2) Considérant ce positionnement spécifique, quelle est ma responsabilité en matière de réconciliation ? En outre, comment puis-je sincèrement m'engager dans cette démarche, et quelles sont les limites à cet engagement ? Que puis-je mettre en place pour avoir un impact positif sur les processus de réconciliation ?

Ces questions permettent de s'engager dans un processus de réflexion afin d'envisager la manière dont notre positionnalité pourrait affecter la manière dont notre action est comprise et interprétée par l'autre, qu'il s'agisse de personnes faisant partie du même groupe social ou non.

Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. Ce qui importe, c'est de se questionner sur sa positionnalité et son impact possible sur l'activité et sur les personnes concernées par l'activité. La réflexivité est connue comme un moyen efficace pour atténuer les possibles impacts négatifs que le positionnement social pourrait conférer à une personne et sa relation avec l'autre.

Vers une démarche de réconciliation réussie : l'importance de la participation autochtone

Depuis la publication du rapport de la Commission Vérité et Réconciliation (2015), de nombreuses institutions comme l'Université de Montréal, et les membres qui la composent, ont développé diverses stratégies pour mettre en marche un certain processus de réconciliation. Les activités qui sont proposées représentent un premier petit pas dans la direction de rapports visant la réconciliation. Or, le développement de relations respectueuses et de la confiance nécessitent la mise en place de conditions minimales pour y arriver. La participation et l'engagement des personnes et des communautés sont en ce sens primordiaux pour développer ces relations respectueuses.

L'engagement et la participation autochtones sont essentiels à toute démarche de réconciliation. Afin de mieux comprendre les différentes formes de participation possibles et leurs impacts sur les processus de réconciliation, nous examinerons, dans les paragraphes qui suivent, quelques exemples et principes qui sont inspirés par Arnstein (1969) et son échelle de participation.



Nous avons choisi d'illustrer ces niveaux de participation par le colliers de wampum. Chez certaines nations comme les Onondagas et les Haudenosaunees, les colliers de wampum constituaient des ententes de nature politique ou économique entre nations autochtones, ou entre nations autochtones et européennes.

Ils symbolisent ainsi le respect de chaque nation s'engageant à collaborer avec l'autre (Lainey, 2004). Cette vision de la collaboration peut s'avérer précieuse dans une démarche de réconciliation en vue d'améliorer la participation active des personnes des Premiers Peuples dans des processus qui les concernent.

L'importance de la participation et l'engagement autochtone dans une démarche de réconciliation

Les consultations menées auprès des personnes âgées de diverses communautés ont permis de dégager que lorsqu'elles se rendent dans un établissement d'enseignement ou une institution étatique pour participer à une activité, quelle qu'elle soit, elles s'attendent à pouvoir y participer pleinement.

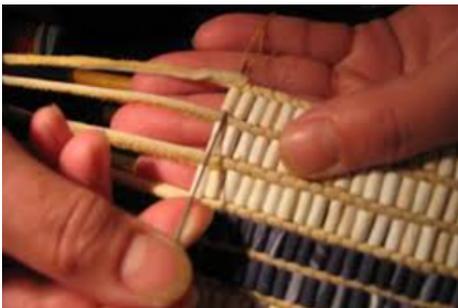
Elles nous ont également partagées certaines situations où elles se sont rendues sur place pour participer à une activité, et où elles ne se sont pas senties appréciées pour leur contribution. Certaines personnes âgées et porteuses de savoirs ont même décrit des expériences ayant des impacts négatifs sur elles.

Imaginons une échelle de participation selon laquelle la première rangée d'un wampum représente le niveau le plus faible de participation. Ce type de participation s'apparente à la manipulation et consiste à impliquer une personne ou un groupe / une communauté d'une manière qui soit considérée comme des formes 'illusoires' de participation. Par exemple, on pourrait penser à une personne qui met sur pied un comité autochtone pour discuter d'enjeux



sans que les réflexions apportées par les membres ne soient prises en considération dans le rapport final. Cette forme de 'participation' constitue une forme d'instrumentalisation. Ce niveau de participation est à proscrire et nuit grandement aux efforts de réconciliation de l'institution et au développement du lien de confiance avec les Premiers Peuples.

La deuxième rangée (ou deuxième niveau) de participation est en quelque sorte un premier pas vers la participation des Autochtones. On les consulte pour certaines activités, et on tente du mieux que possible de prendre en compte leurs besoins, mais seulement dans la mesure où les besoins identifiés par les personnes autochtones rencontrent ceux de l'institution. La participation des personnes autochtones est plus importante qu'au premier niveau, mais demeure déficitaire. À ce niveau de participation, on pourrait inviter des personnes autochtones à participer à une consultation, les rémunérer, mais ne tenir que très peu compte de leurs besoins et idées dans la rédaction du document final.



Les raisons pour ne pas intégrer leurs besoins peuvent être multiples, et aller du manque de temps à la contrainte institutionnelle, et ne sont en aucun cas expliquées aux participant·e·s. Le pouvoir demeure entre les mains des personnes qui invitent les Autochtones à la consultation. Cette forme de 'participation' demeure une forme d'instrumentalisation, quoi qu'elle soit moins apparente que la première. Elle est à éviter.

Le troisième niveau de participation implique un effort de redistribution du pouvoir. Au lieu de décider de ce qui est important pour les parties prenantes, on est conscient·e de l'importance de prendre en compte leur perspective. On invite une ou plusieurs personnes issues des Premiers Peuples à partager leurs réflexions et à contribuer à l'activité. Le processus complet demeure opaque et on ne s'assure pas que les parties prenantes le comprennent dans son ensemble. Les décisions importantes demeurent entre les mains des personnes qui mènent projet. Après l'activité, on ne reprend pas contact avec les personnes consultées. Les recommandations sont rédigées sans les parties prenantes, et bien que leur besoins et réflexions soient intégrés, on ne vérifie pas l'interprétation qu'on a faite de leurs idées.



À ce niveau de participation, des personnes autochtones sont parfois dans des rôles de leadership, mais les structures de l'institution ne permettent pas la consultation plus large, ou l'adaptation des structures pour améliorer les processus de partenariats avec les Premiers Peuples. Les informations nécessaires à la prise de décisions ne sont pas transmises et les personnes, bien qu'invitées et rémunérées pour leur travail, ne peuvent pas contribuer pleinement.

La quatrième rangée de participation se manifeste par une redistribution des pouvoirs entre les personnes allochtones et les personnes autochtones. On réfléchit, dès le départ, à l'implication des personnes autochtones, et les décisions sont prises avec les parties prenantes en amont. Par exemple, une personne autochtone occupe un rôle de leadership qui est flexible et lui permet de consulter d'autres personnes autochtones pour assurer que les avis qui sont émis sont partagés et représentent bien la voix des communautés. Les personnes autochtones impliquées dans le processus comprennent bien celui-ci et sont rémunérées pour leur participation. Les étapes de remboursement sont bien expliquées et on dispose de fonds suffisants pour bien compenser les parties prenantes pour leur travail, leurs déplacements, etc.

Par exemple, une personne aînée est invitée à effectuer la cérémonie d'ouverture d'un événement. La personne en charge de l'évènement lui explique le sujet de la rencontre à l'avance, lui laisse amplement de temps pour poser ses questions, et lui donne une idée de la durée totale de l'évènement afin de planifier une durée raisonnable pour l'ouverture. La personne aînée peut ainsi elle-même déterminer les paramètres de la cérémonie.

Ainsi, une activité de réconciliation devrait prendre en considération la participation des personnes autochtones et réfléchir aux manières dont cette participation peut être maximisée. En effet, il est impossible de réellement s'engager dans un processus de réconciliation, c'est-à-dire « un processus continu visant à établir et à maintenir des relations respectueuses » (Rapport de la Commission Vérité et Réconciliation, p.19), si les personnes concernées par l'activité, soient les personnes autochtones, ne sont pas complètement prises en compte dans la démarche.

Les microagressions comme conséquence possible d'une approche inappropriée aux valeurs et au contexte autochtones

Comprendre les visions du monde autochtones, situer son positionnement personnel et social ainsi que s'engager de façon sincère dans des processus de participation et d'engagement sont nécessaires pour que la présence des aîné-e-s et les déclarations territoriales soient de véritables pas vers la Réconciliation. Or, l'absence d'une démarche consciente et sincère peut non seulement neutraliser les efforts effectués pour accroître la présence autochtone à l'Université ; cela peut mener à accroître la distanciation des personnes autochtones avec l'institution notamment si elles sont blessées par des microagressions. La confiance et le respect mutuels sont tout aussi cruciaux que fragiles lorsqu'il est question de tisser des liens avec des personnes et communautés ayant vécu des siècles de colonisation et d'oppression. Une seule microagression – même si la personne qui la pose est de « bonne foi » – peut suffire à fragiliser significativement un lien entre une institution coloniale comme l'Université et certain-e-s membres des Premiers Peuples⁹.

Si les « microattaques » constituent des actes conscients et intentionnels qu'on croit plus facilement identifier, les « microinsultes » sont souvent inconscientes. Surtout, la méconnaissance d'un vécu différent du nôtre et le fait de ne pas être conscient-e des dynamiques propres à la discrimination et au racisme peut mener à des « microinvalidations », lesquelles consistent en des propos ou comportements qui occultent l'expérience des personnes victimes de discrimination (Sue 2007 ; UQO).

Le Canada, avec son propre héritage d'injustices historiques, est un contexte dans lequel émergent des microagressions. Par exemple, les microagressions et les stéréotypes de genre sont récurrents dans certains milieux à prédominance masculine (Trauth *et al.*, 2016; Doutre, 2012), entraînant notamment des disparités entre les résultats scolaires (Bouchard *et al.*, 1997). Au quotidien, les personnes qui vivent des microagressions peuvent sentir qu'elles n'ont pas

Qu'est-ce qu'une microagression ?

Les microagressions sont des actes discriminatoires qui surviennent en contexte systémique de rapports inégaux de pouvoirs. Elles sont souvent provoquées par des préjugés, la plupart du temps inconscients, et sont susceptibles de blesser les personnes. (McCrindle et Phirangee, 2021; Sue *et al.*, 2007). Elles peuvent prendre la forme de langage corporel, d'actes, de remarques, de propos etc.

⁹ Il faut se rappeler que lorsqu'il est question de microagression, le caractère volontaire, conscient ou « de bonne foi » de toute forme de discrimination n'est pas pertinent pour déterminer son existence (CSC, Fraser).

leur place, qu'elles sont en terrain hostile et non-sécuritaire (Houshmand *et al.*, 2019).

Les Autochtones sont victimes de nombreuses microagressions, notamment en contextes universitaire et institutionnel. Par exemple, les étudiant-e-s universitaires autochtones sont à risque de subir des moqueries spontanées, de l'appropriation culturelle, la caricaturisation et la catégorisation de leur identité ainsi que la déformation grossière des questions autochtones (Clair et Winter, 2016). Les Autochtones doivent également composer avec des présomptions de sous-qualification (Anderson DeCoteau, 2017), le fait d'être pris pour une autre race (Dawn Desjarlais, 2020) et l'homogénéisation des cultures autochtones invalidant leur culture propre. Ces microagressions participent à la discrimination systémique vécue particulièrement dans les milieux juridiques, la recherche d'emploi ainsi que le milieu hospitalier et les soins de santé (Commission Viens 2019).

LES RECONNAISSANCES TERRITORIALES EN MILIEU INSTITUTIONNEL À TIOHTIÀ:KE/MONTRÉAL

Qu'est-ce qu'une reconnaissance territoriale et pourquoi en prononcer une?

La reconnaissance territoriale est une pratique coutumière autochtone consistant à montrer son respect et **remercier** une nation qui nous accueille en tant que personnes visiteuses. Les reconnaissances territoriales aujourd'hui pratiquées notamment par les universités consistent à **reconnaître la souveraineté préexistante des Premiers Peuples ainsi que la présence ou le rôle de gardien-ne-s du territoire de certaines nations autochtones, en particulier sur le territoire occupé par l'institution coloniale qu'est l'Université**. Elles sont effectuées dans un esprit de **réconciliation**.

Une reconnaissance territoriale est donc prononcée pour **communiquer une marque de respect, reconnaître une présence, des droits, un lien identitaire et spirituel** pour des personnes, communautés et nations autochtones avec un territoire. Cette pratique permet de **prendre conscience** que l'Université, en tant qu'institution coloniale, occupe un lieu qui a une histoire plus longue et riche que celle de l'université elle-même (Whitmore et Carlson, 2022).

Question de réflexion

En repensant à votre positionnement social, comment pourriez-vous prononcer une déclaration territoriale tout en vous assurant de communiquer le respect nécessaire ? Est-ce que votre déclaration devrait être la même en présence de personnes autochtones dans la salle ?

Reconnaissance, affirmation, remerciements, prière et action de grâce... qui prononce quoi ?

✦ **Reconnaissance territoriale** : Bien que l'*action* et la *pratique relationnelle* de laquelle origine les reconnaissances territoriales soient coutumières pour les nations autochtones, le concept de « reconnaissance territoriale » contemporain se fonde sur la rencontre entre cette coutume et la vision du monde occidentale *captée* par les langues coloniales. Dans la langue française, « reconnaître » est un verbe transitif qui signifie notamment « accepter quelque chose, le tenir pour vrai ou réel, l'admettre, le constater », « admettre quelqu'un en telle qualité » et « considérer un État, une institution, comme légitimes »¹⁰. Dans la langue anglaise, « to acknowledge » signifie notamment « to recognize the rights, authority, or status of », « to recognize as genuine or valid », « to express gratitude or obligation for »¹¹. Dans le contexte de la rencontre entre différentes nations, du respect du territoire ancestral et du rôle de gardien-ne-s de ce territoire, reconnaître peut donc tout autant viser le territoire lui-même que les personnes et les nations qui jouent un rôle et ont des droits spécifiques à l'égard de ce territoire.

La reconnaissance territoriale peut ainsi être prononcée par des personnes autochtones comme allochtones, selon le contexte.

¹⁰ « Reconnaître » dans Dictionnaire Larousse (en ligne : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/reconna%C3%A9tre/67118>)

¹¹ « Acknowledge » dans Merriam Webster Dictionary (en ligne : <https://www.merriam-webster.com/dictionary/acknowledge>)



« Pour moi, une reconnaissance territoriale est un acte de grâce. C'est une fierté d'entendre qu'on est situé en territoire non cédé. Mais ça peut être aussi provocateur parce que les gens sont mal renseignés. »

– Une personne aînée autochtone

Les personnes âgées expliquent qu'il est coutume de « reconnaître » qu'elles sont invitées sur le territoire ancestral d'une autre nation autochtone et de les remercier ainsi pour leur accueil. Toutefois, on ne saurait demander à une personne autochtone de « reconnaître » qu'elle se trouve sur son propre territoire ancestral. En contexte universitaire ou autre contexte institutionnel, ce sont plutôt aux personnes allochtones à prononcer une reconnaissance territoriale.

✦ **Territoire et « prière » ou « action de grâce »** : Pour la personne âgée, il est fréquent que la reconnaissance territoriale soit plutôt désignée comme étant une prière ou une action de grâce. L'objectif essentiel est le même : rendre hommage au territoire. C'est pourquoi ces trois expressions seront parfois utilisées indistinctement par des personnes autochtones. Toutefois, comparativement à la reconnaissance territoriale, la prière ou action de grâce ne peut qu'être prononcée par une personne autochtone, puisqu'elle comporte une dimension culturelle et spirituelle significative. Il importe également de comprendre que même si le terme « prière » est parfois utilisé, il ne s'agit absolument pas d'un acte ou d'un geste religieux. Même si des remerciements au Créateur sont effectués, celui-ci ne représente pas un dieu. Il s'agit plutôt d'un acte de grâce envers la Terre-Mère.

✦ **Affirmation territoriale** : L'affirmation territoriale pourra plutôt être prononcée par une ou des personnes autochtones eu égard au territoire par rapport auquel elles ont elles-mêmes un lien physique, spirituel, identitaire, juridique. Il s'agira alors d'affirmer, de déclarer, de rendre manifeste ce lien ou ce statut par des propos ou des gestes, la seule présence pouvant parfois agir comme action affirmative.

✦ **Remerciements** : La reconnaissance territoriale est elle-même une action qui vise à remercier une nation pour l'accueil sur son territoire ancestral, par exemple, et elle doit être prononcée dans cet esprit de réconciliation. Cela dit, il est aussi courant que les âgé-e-s ou autres personnes autochtones souhaitent remercier le Créateur ainsi que tous les êtres avec qui elles sont en interrelation.

Les enjeux de la reconnaissance territoriale à Tiohtià:ke/ Montréal

La reconnaissance territoriale à Tiohtià:ke / Montréal pose plusieurs enjeux singuliers en raison du tissu social autochtone diversifié qui l'habite et de l'histoire de ce lieu de rencontre.

À propos des signatures courriels

Il est de plus en plus fréquent de mettre voir des déclarations territoriales dans des signatures de courriels. Tout comme pour les déclarations territoriales, il est important de réfléchir pourquoi il est important ou non de l'ajouter.

« Une signature courriel qui reconnaît le territoire non cédé juste pour mettre une signature, c'est pas la bonne façon de faire. Ça peut envoyer un signe que l'accueil des personnes autochtones va être bon. Donc si on met une déclaration territoriale dans sa signature de courriel, il faut que la personne et son milieu soit minimalement prêts à accueillir une personne autochtone. Sinon, ça pourrait être dommageable en termes de réconciliation ».

– Un personne aînée autochtone

De son nom Kanien'kéha traditionnel, qui signifie « là où les bateaux et les rivières se rencontrent », le territoire non-cédé de Tiohtià:ke est habité aujourd'hui par une mosaïque de personnes issues des Premières Nations, des Inuits et des Métis venus d'ailleurs au Canada.

Ensemble, familles, étudiant·e·s, artistes, gardien·ne·s du savoir, aîné·e·s et tou·te·s les membres des communautés autochtones représentent un large éventail de langues, de cultures et d'expériences. Les langues autochtones parlées à Tiohtià:ke/Montréal comprennent l'Inuktitut, le Cri, le Kanien'kéha, le Cri du Nord-Est, le Cri du Sud-Est, l'Innu, le Mi'kmaq, l'Algonquin, l'Atikamekw et plusieurs autres¹².

On dénombre aujourd'hui 46 000 personnes autochtones vivant dans la grande région métropolitaine de Tiohtià:ke, ce qui représente 1% de la population de cette région, et 22% de la population totale autochtone au Québec (Belzile, 2022). Vivant souvent loin de leur communauté d'origine, de leur territoire ancestral et de la nature, les Autochtones subissent un déracinement pouvant avoir un impact significatif d'un point de vue identitaire et spirituel.

Les Autochtones en milieu urbain tendent à se connecter et se regrouper pour former ensemble une communauté autochtone particulière. Par exemple, l'organisme communautaire RÉSEAU poursuit cette mission pour le territoire de Tiohtià:ke.

Ce tissu social contemporain se superpose à une riche histoire où, avant la colonisation, de nombreux peuples ont fréquenté le **territoire non cédé** de Tiohtià:ke. Il importe d'honorer cette histoire, de comprendre l'**importance multidimensionnelle du territoire** pour les Autochtones et de reconnaître la **diversité des liens entre les nations et le territoire**, certain·e·s étant **gardien·ne·s de ce territoire** alors que d'autres ont avec celui-ci des **liens plus passagers et symboliques**.

¹² « Notre communauté – Tiohtià:ke, L'île de la (ré)concili-action ! », RESEAU de la Communauté autochtone à Montréal [En ligne : <https://reseauatnetwork.com/notre-communaute/>] (consulté le 27 avril 2023)

🦋 Comprendre l'importance multidimensionnelle du territoire

Comme nous l'avons vu plus haut, selon la vision du monde autochtone, le territoire ne se limite pas à une notion purement géographique ; il s'agit d'une notion multidimensionnelle dont l'importance identitaire, spirituelle, symbolique et relationnelle surpasse sa tangibilité. Il importe d'accorder une importance particulière à l'historique du territoire, incluant les liens entre les colonisateurs et les Autochtones ainsi que les traités intervenus entre ces groupes (Wilkes *et al.*, 2017; Feuillet sur la reconnaissance territoriale en contexte universitaire québécois, 2021). Ainsi, la reconnaissance territoriale effectuée dans un but de réconciliation n'est pas un énoncé portant sur une idée étroite de *possession, propriété* ou *occupation* du territoire.

Une reconnaissance territoriale n'est pas un simple message que l'on peut formuler sans être **conscient-e de sa signification**. Le message communiqué doit prendre en compte la dimension multidimensionnelle du rapport au territoire, ce à la fois quant au *contenu* du message que quant à la *façon dont il est communiqué*. Une personne qui se prépare à effectuer une reconnaissance territoriale doit se concentrer sur le sentiment d'allié-e et non de possession, reconnaître que les peuples autochtones sont les gardien-ne-s du territoire, et se renseigner sur l'historique et les peuples du territoire en question (Whitmore et Carlson, 2022).

🦋 Tiohtià:ke, territoire non cédé... et qui ne peut l'être

Certain-e-s voient à tort une controverse quant au fait que certaines institutions qui se trouvent sur le territoire de Tiohtià:ke seraient sur un territoire *non cédé* par les Premiers Peuples. On peut penser notamment à la polémique autour de la reconnaissance territoriale des Canadiens de Montréal au cours de laquelle Tiohtià:ke a été reconnu comme le territoire non cédé dont le peuple Kanien'keha:ka (Mohawk) sont les gardien-ne-s, la majorité politique ayant qualifié cette reconnaissance politique comme une « erreur » qui contredirait certains faits historiques (Noakes, 2021).

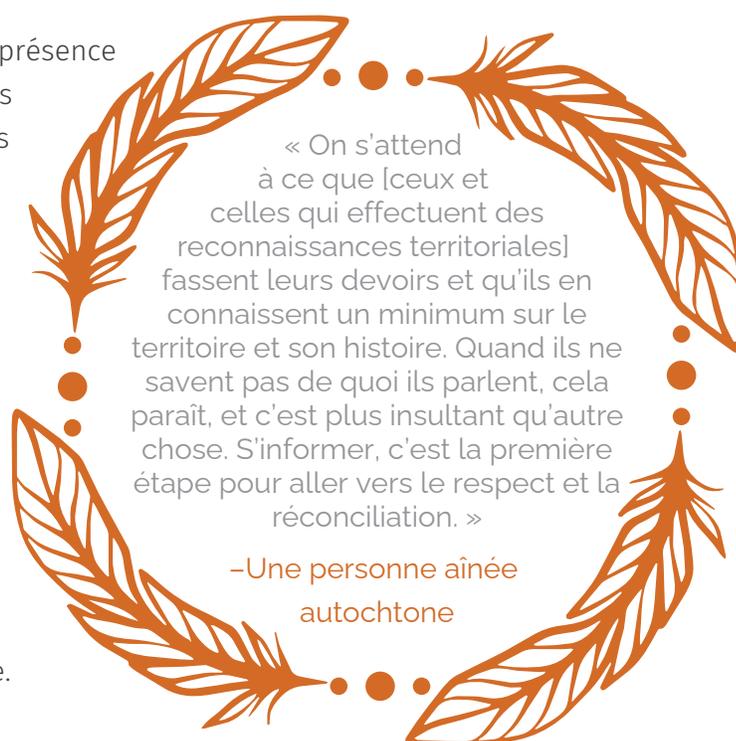
Le « débat » entre certain-e-s historien-ne-s pourrait plutôt prendre place au sein de la vision du monde coloniale et eurocentrée. S'il est généralement admis que Jacques Cartier a été accueilli par les habitants-e-s autochtones d'Hochelaga lorsqu'il est arrivé sur l'île de la Tortue en 1535, certain-e-s affirment que Champlain et Maisonneuve auraient « trouvé » le territoire à ce moment « inhabité » respectivement en 1603 et 1642. Plusieurs faits historiques permettent de contester cette trame narrative, notamment puisque le territoire était fréquenté aussi par des peuples nomades et que l'absence temporaire d'habitant-e-s à certains lieux précis était due aux ravages des maladies transmises par les colonisateurs eux-mêmes (Trigger, 1990).

Cela dit, la raison la plus fondamentale de rejeter toute idée de « cession » du territoire est que les peuples autochtones ne partagent tout simplement pas cette vision du monde occidental selon laquelle le territoire est une *possession*, un lieu *appropriable*. Selon la vision du monde autochtone, *habiter* un territoire ne signifie pas le *posséder*, mais plutôt entretenir un *lien relationnel* avec celui-ci et vivre en harmonie avec l'ensemble des êtres qui s'y trouvent. Pour les communautés qui entretenaient une *relation* avec le territoire de Tiohtià:ke avant l'arrivée des colons, le territoire est manifestement « non cédé » (Noakes, 2021 ; Fennario, 2018).

🔪 Les différentes formes de présence autochtone à Tiohtià:ke : gardien-ne-s du territoire, attachement passager ou symbolique au territoire

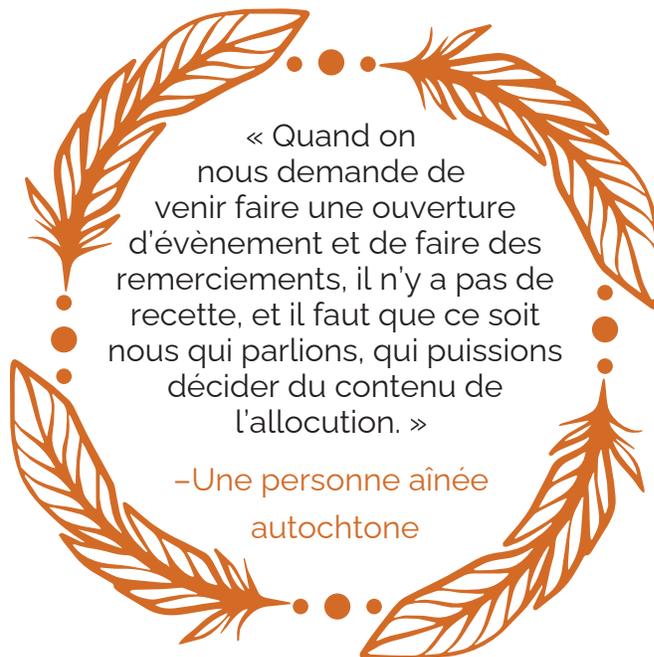
Bien que de nombreux peuples et nations aient cohabité à Tiohtià:ke/Montréal, les Haudenosaunees, et plus précisément la nation Kanien'kehá:ka (Mohawk), sont généralement reconnus comme étant les gardien-ne-s du territoire. Certain-ne-s historien-ne-s affirment que les Anishinaabes de l'Outaouais auraient également occupé ce territoire plus significativement. À tout événement, il importe de garder en tête que le débat sur le fait que Montréal ait été un lieu de passage ou d'habitation pour ces nations est une question qui relève des nations elles-mêmes, plutôt que de chercher des réponses dans l'histoire malheureusement trop teintée par la vision des colonisateurs européens et effaçant celle des Premiers Peuples (Ledoux, 2021).

La nation Kanien'kehá:ka est celle qui a eu la présence plus forte sur le territoire et assure depuis des générations la protection et la sauvegarde des territoires, terres et eaux dont Tiohtià:ke jouit aujourd'hui (Université Concordia, 2017). Ce rôle est affirmé par la proximité territoriale de Kahnawà:ke et Kanehsatà:ke, deux communautés Kanien'kehá:ka voisines de Montréal. Par leur rôle de gardien-ne-s du territoire, les Mohawks ont une place centrale dans l'histoire du territoire montréalais et doivent donc avoir une place importante dans une reconnaissance territoriale ainsi que dans le choix même des invité-e-s en contexte universitaire à Tiohtià:ke.



Tiohtià:ke/Montréal est aussi un territoire très riche en symbolique pour plusieurs peuples autochtones, notamment, pour un grand nombre de nations, en raison de la Grande Paix de Montréal de 1701. Ainsi, il pourrait être souhaitable de mentionner le contexte particulier de Montréal comme territoire de cohabitation pour les peuples autochtones et comme lieu de la Grande Paix de Montréal qui a permis de mettre fin à des conflits opposant des nations, et ce faisant à contribuer à l'histoire de ces peuples.

Tel qu'abordé précédemment, le territoire et le lien à celui-ci est une composante essentielle de l'identité des peuples autochtones, et ce autant pour les gardien-ne-s du territoire que les autres nations qui rattachent une symbolique particulière au territoire de Tiohtià:ke. La reconnaissance du territoire leur permet donc de chercher à préserver cette attache identitaire et culturelle.



En conclusion, peu importe comment la question du territoire est abordée lors de d'une déclaration territoriale, il est crucial de le faire dans la perspective des Premiers Peuples afin d'effectuer une démarche sincère vers la réconciliation. À l'inverse, imposer la lecture d'historien-ne-s dont la perspective est eurocentrée relève précisément du colonialisme. Reconnaître Tiohtià:ke en tant que territoire non cédé et valoriser la présence des gardien-ne-s et occupant-e-s autochtones du territoire est un premier petit pas vers des relations plus respectueuses envers les Premiers Peuples.



L'ACCUEIL DES AÎNÉ·E·S AUTOCHTONES

L'accueil des aîné·e·s autochtones est une pratique de plus en plus fréquemment utilisée par les milieux institutionnels qui souhaitent s'engager dans une démarche de réconciliation.

Le « temps de parole » accordé à l'aîné·e·s : repenser nos habitudes

Il est fréquent que dans la préparation d'un événement, le temps de parole de chaque intervenant·e soit prévu à l'avance. Cela ne devrait jamais être le cas pour un·e aîné·e autochtone. Pire encore consiste à imposer à l'aîné·e, de s'adresser à l'assistance pour une durée très courte et/ou strictement minutée :

« Quand on nous dit que nous devons parler seulement 5 minutes, le message est clair : on nous a invité·e·s seulement pour 'cocher la case', pour dire qu'on l'a fait. Ce n'est pas respectueux. »

-Une personne aînée autochtone

Il est plutôt recommandé :

- D'informer à l'avance l'aîné·e de la durée totale de l'événement et de la durée prévue de certaines composantes (ex : prestations, allocutions) afin de lui laisser juger du temps opportun pour s'adresser à l'assistance dans le contexte ;
- De ne jamais interrompre un·e aîné·e pendant son élocution ni ou montrer de signes d'empressement ;
- D'inviter idéalement la personne aînée à ouvrir et à clore l'événement – ou encore à demeurer sur place si elle le souhaite.

Dans cette section, nous présentons les conditions pour l'accueil des personnes aînées en contexte institutionnel. Bien qu'il n'y ait pas de procédure précise qui puisse s'appliquer uniformément à toutes les nations et à tous les contextes, certains principes fondamentaux font l'objet de consensus et doivent nous guider.

Qui est considéré comme une personne aînée ou porteuse de savoirs et comment identifier qui inviter?

Les aîné·e·s consulté·e·s ont décrit les personnes aînées et porteuses de savoirs comme suit :

✦ **Aîné·e autochtone** : Un·e aîné·e est une personne considérée comme sage et qui est reconnue ainsi par la communauté. En ce sens, un·e aîné·e autochtone n'est pas nécessairement une personne très âgée et toutes les personnes âgées ne sont pas des aînées.

🔪 **Porteur ou porteuse de savoirs autochtones** : Les personnes porteuses de savoirs sont reconnues au sein de leur communauté comme ayant une connaissance et une compréhension importantes de la culture, des rites et de la connaissance. De ce fait, elles sont habilitées à partager ce savoir avec autrui.

Depuis quelques années, les médias ont rapporté certaines controverses concernant l'inclusion d'aîné-e-s dans certaines activités et les postes réservés à des personnes autochtones. Lorsque vous invitez une personne aînée dans votre établissement, il est important de vous assurer que cette personne est reconnue comme telle par sa communauté d'attache. Pour assurer que la personne est réellement considérée comme une personne aînée ou porteuse de savoirs, vous pouvez contacter les Conseils des nations, les Centres de développement de la main d'œuvre ou encore des organismes communautaires autochtones à proximité du milieu. Certaines nations ont également des Cercles des Sages ou des Long House / Maisons longues chez les peuples iroquoiens, par exemple. Ces organisations et organismes pourront vous conseiller sur le choix de la personne à inviter.

Si votre organisation a une personne désignée s'occupant des relations avec les Premiers Peuples, il est recommandé de passer par cette personne pour s'assurer que les bonnes personnes sont contactées.

Comment se préparer avant d'accueillir une personne aînée ou porteuse de savoirs ?

Les personnes aînées rencontrées dans le cadre des consultations ont toutes mentionné l'importance de bien se préparer avant d'inviter une personne aînée ou porteuse de savoirs au sein de son établissement. La section sur la participation autochtone dans les activités visant la réconciliation est importante et doit être gardée en tête avant d'inviter qui que ce soit.

« Pour moi, c'est important quand je me rends à un évènement de ne pas me sentir comme une 'autochtone de service'. »

–Une personne aînée autochtone



Plusieurs aspects doivent être pris en considération avant, pendant et après l'évènement afin de développer de développer cette relation de confiance nécessaire à la réconciliation. Les paragraphes qui suivent présentent les aspects importants à considérer.

Motivation pour inviter une personne aînée

Avant même de prendre la décision d'inviter une personne aînée ou porteuse de savoirs, il importe de se questionner sur la légitimité des motifs véritables de cette démarche. Pensez au but de l'évènement et aux raisons justifiant l'invitation d'une personne aînée. Est-ce qu'on souhaite l'inviter pour améliorer le processus de réconciliation? Parce que c'est courant de le faire de nos jours ? Les aîné-e-s autochtones sont recherché-e-s pour leur sagesse et leurs conseils. Inviter une personne aînée à prendre part dans une activité devrait être fait pour des raisons cohérentes aux démarches de réconciliation.

De plus, il est important de bien réfléchir à ce qui motive à inviter une personne aînée en ayant en tête l'échelle de participation présentée plus haut. Pour que l'invitation et l'accueil soit réalisés de manière à favoriser la réconciliation, la personne invitée devrait pouvoir participer pleinement au processus et sentir que ses opinions sont reçues avec respect et prises au sérieux. Il est donc impératif de favoriser une culture d'inclusion sociale des aîné-e-s pour créer des environnements sains, sécuritaires et accueillants.

Le choix de la personne aînée

Lorsqu'on pense à inviter une personne aînée à participer à un évènement, il est important de prendre en compte certains éléments fondamentaux :

La proximité et le rapport des personnes invitées au territoire

Il est souhaitable d'inviter une personne aînée qui habite à proximité de l'institution. De plus, il faut penser que certaines personnes aînées pourraient habiter hors réserve. Il ne faut donc pas assumer qu'une personne aînée habitera dans sa communauté. Elle pourrait être considérée comme une aînée par la communauté urbaine où elle habite, ou par un organisme autochtone des environs. Il est souvent mieux d'inviter des personnes habitant à proximité, non seulement pour faciliter leur déplacement, mais également pour des raisons d'ancrage au territoire.

De plus, il importe de penser au transport, que l'invité-e se trouve sur un territoire éloigné ou plus rapproché.

La langue d'expression de la personne autochtone

La capacité pour une personne de s'exprimer dans la langue de son choix est considérée comme un aspect primordial dans la protection et la transmission de son identité culturelle à sa famille et à ses collectivités. Ainsi, la langue joue un rôle essentiel dans la préservation des enseignements culturels et traditionnels dans les collectivités autochtones, tout en étant une source de fierté et d'identité.

La question du français pourrait être importante pour certaines institutions avec une mission linguistique particulière. De plus, il importe de garder en tête que l'anglais comme le français sont des langues coloniales. Les personnes âgées consultées nous ont rapporté que pour elles, il est important de pouvoir s'exprimer dans leur langue. En même temps, il est important que son message soit compris, sinon, l'inviter ne sert pas à grand-chose.

Selon les aîné-e-s consulté-e-s, la traduction pourrait donc s'avérer importante si on veut que le message soit bien compris. Si la personne peut seulement s'exprimer dans une langue, demandez à la personne si elle veut une traduction simultanée qui pourrait être faite discrètement. Plusieurs moyens peuvent être mis en place pour permettre à la personne âgée de s'exprimer dans sa langue et permettre la compréhension de son message par le public (faire dérouler une présentation PowerPoint, avoir une personne professionnelle ou un-e membre de sa famille pour traduire, etc.).



« Une 'prière' pour remercier et rendre grâce à la nature, le territoire et le monde qui nous entoure, cela n'a rien à voir avec une 'prière' faite à un dieu. Même quand on parle du Créateur, ce n'est pas un dieu, c'est notre façon d'exprimer notre gratitude au Cercle de la vie dans notre culture. »

-Une personne âgée autochtone

Le saviez-vous ?

Dans l'affaire *Servatius v. Alberni School District No. 70* 2022 BCCA 421, une mère protestante évangélique alléguait que l'école publique de ses deux enfants avait violé sa liberté de religion en ayant organisé deux démonstrations de pratiques culturelles autochtones (une purification tenue dans une salle de classe et une danse du cerceau au cours de laquelle le danseur disait une prière). La Cour d'appel de la Colombie-Britannique a conclu que la simple présence à ces événements n'équivaut pas à une participation forcée et que l'école n'avait pas violé son devoir de neutralité :

« *The Indigenous practices that could be introduced in public schools [...] such as smudging and hoop dances, are public practices for the purpose of community building and individual attention to gratitude and reciprocity. [...] From my perspective, what we choose to share publicly are not "religious" practices [...] as that term is understood in the western world* ». (par. 58 et 61, citant Dr. Williams, membre de la nation Lil'wat et Professeure émérite à l'Université de Victoria)

Ainsi, lorsqu'une personne aînée ou porteuse de savoirs effectue une cérémonie ou rend grâce à la Terre-Mère, la liberté de religion des personnes dans l'assistance ou la laïcité de l'établissement d'accueil n'entre pas en jeu. Il est donc attendu que les personnes présentes fassent preuve de respect et d'ouverture pour accueillir le cadeau offert par la personne autochtone invitée.

« L'aîné·e devrait pouvoir s'exprimer dans la langue qui est la plus confortable, que ce soit une langue coloniale ou autochtone. Le respect de ce choix fait partie de la démarche vers l'acceptation de l'autre. »

-Une personne aînée autochtone

Haudenosaunee (Iroquois) Beadwork



🍷 Éléments à considérer lors de l'invitation de la personne aînée : sommaire

Les rencontres avec les aîné-e-s et les personnes porteuses de savoirs nous ont permis de dresser une liste de principes et d'exemples de choses à dire et ne pas dire lorsqu'on fait l'invitation.

	Principes	Pratiques à favoriser	Pratiques à proscrire
Choix de la personne aînée	Choisir une personne aînée en s'appuyant sur les principes de proximité du territoire, et, de façon secondaire, de la langue d'expression si aucune traduction n'est possible	Tenter d'inviter une personne aînée qui est en relation de proximité avec le territoire, et réfléchir à des stratégies pour que la personne puisse s'exprimer dans la langue de son choix tout en étant comprise par les personnes participantes	Imposer une langue coloniale de communication pour l'activité
Motivation	La personne qui organise l'activité devrait inviter une personne aînée que si sa démarche se fait dans une logique de réconciliation	Assurer que la personne se sente incluse, respectée et en sécurité.	Inviter une personne aînée pour faire une ouverture parce que c'est attendu ainsi par l'institution.
Contenu	La personne aînée devrait pouvoir s'exprimer librement. Comme la personne aînée est considérée comme quelqu'un de sage, il faut respecter sa sagesse et avoir confiance que son message sera approprié pour l'évènement	Expliquer à l'aîné-e la nature de l'évènement, ainsi que ce qui sera discuté après son ouverture. S'assurer que la personne puisse vous contacter si elle a des questions entre l'invitation et l'évènement	Demander à l'aîné-e de souligner une chose ou une autre, ou de s'assurer de mentionner un aspect ou l'autre.
Temps avant l'évènement	Les personnes aînées sont souvent occupées et ont besoin de suffisamment de temps pour bien se préparer à l'évènement	Inviter la personne aînée au moins un mois à l'avance	Demander à une personne aînée de venir ouvrir un évènement rapidement.



	Principes	Pratiques à favoriser	Pratiques à proscrire
Temps dont la personne dispose pour l'allocution	Les personnes âgées réfléchissent sérieusement aux messages qu'elles veulent transmettre. Elles sont sensibles aux contraintes.	Donner une indication de la durée totale de l'évènement et des autres activités qui sont prévues durant l'évènement. Vous pourriez aussi lui donner un temps approximatif mais rester ouvert-e à ses suggestions.	Dire à la personne qu'elle a 10 minutes et que l'allocution doit être terminée dans ces temps.
Langue de communication dans l'institution	La personne âgée préfère s'exprimer dans la langue de son choix. Elle est aussi sensible à ce que son message soit bien compris.	Préciser si l'auditoire sera plus à l'aise avec la langue francophone ou anglophone, ainsi que la langue coloniale préconisée ou principalement utilisée au sein de l'institution. Discuter avec la personne âgée de différentes manières qui pourraient être mises en place pour s'assurer que tou-te-s comprennent son message.	Lui dicter dans quelle langue s'exprimer.
Déclaration territoriale	Les déclarations territoriales à l'ouverture d'un évènement ne sont pas comprises ou appréciées par toutes les personnes âgées de la même manière.	Demandez à la personne âgée si elle souhaite que quelqu'un fasse une déclaration territoriale avant son allocution.	Ne pas demander l'avis de la personne et procéder avec la déclaration territoriale sans égard à ses besoins.

« Avant d'accepter de venir faire une activité, je veux m'assurer que la personne comprend que c'est important pour nous, et je veux m'assurer que les conditions vont être réunies pour que mon message soit entendu et que l'invitation est sincère. »

-Une personne âgée autochtone

	Principes	Pratiques à favoriser	Pratiques à proscrire
La question du 'smudging' / brûler de la sauge ou du tabac	Certaines personnes âgées pourraient vouloir brûler de la sauge ou du tabac durant leur allocution	Demander à la personne si elle considère faire appel à cette pratique. Vérifier que cette pratique est permise dans le local que vous occuperez. Si ce n'est pas le cas, assurez-vous de discuter à l'avance des contraintes pour ne pas que la personne âgée soit préparée à celle-ci.	Ne pas discuter de cette pratique et prendre pour acquis que la personne âgée ne voudra pas recourir. Ceci pourrait être dommageable pour la relation, et même problématique à certains égards, surtout si la salle est connectée à un système d'alarme central.
Transport et hébergement	Les personnes âgées pourraient avoir des besoins spécifiques en matière de transport et d'hébergement. Elles doivent être supportées dans l'organisation de ces besoins et les frais doivent être payés par l'institution.	Discuter des besoins au moment de contacter la personne âgée et planifier en conséquence. Planifiez aussi son retour. Prévoyez déjà être en mesure de payer certains frais à l'avance ou le jour de l'événement (ex : taxi)	Ne pas discuter de ces aspects pourrait causer problème le jour de l'événement et faire en sorte que la personne âgée ne soit pas en mesure de se présenter sur place.
Accompagnement	Les personnes âgées pourraient souhaiter être accompagnées. Il est d'ailleurs fréquent qu'un-e âgé-e ait l'habitude d'être accompagné-e par une personne en particulier. Les frais d'hébergement, le transport ainsi que les compensations financières et cadeaux d'usage doivent également être prévus pour cette deuxième personne.	Discuter des besoins et préférences au moment de contacter la personne. Assurez-vous que l'âgé-e puisse être accompagné-e par la personne de son choix ou qu'une personne au sein de l'institution soit désignée pour l'assister au besoin.	Limiter les possibilités de la personne âgée d'être accompagnée adéquatément peut rendre difficile sa venue ou sa participation à l'événement, en plus d'être perçue comme un manque de respect.

Comment se préparer à l'accueil la veille et le jour de l'évènement ?

Prenez le temps de penser aux éléments suivants selon la situation :

La veille ou le jour de l'évènement

- Organisez le transport et l'hébergement si nécessaire.
- Assurez-vous l'évènement demeure accessible.
- Assurez-vous que l'aîné-e. est accueilli-e par une personne autochtone si possible pour la mettre à l'aise.
- Assurez-vous que l'aîné-e. sait qui contacter si des questions émergent durant et après l'évènement.
- Préparez les documents nécessaires pour la compensation financière.
- Pensez aux remerciements. Il est de la coutume d'offrir du tabac dans un petit tissu rouge.

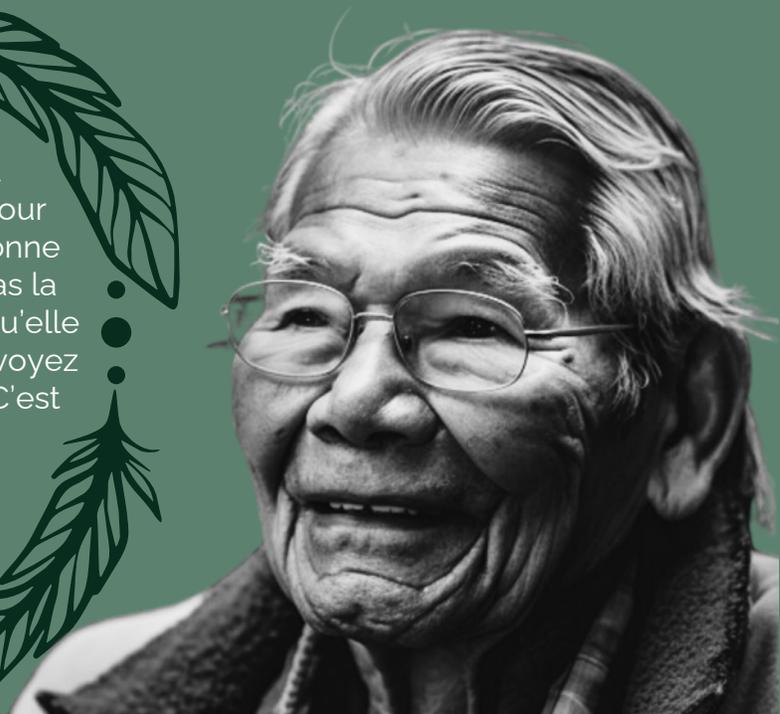
Pendant l'évènement

- Assurez-vous que la personne est assise près du podium ou lutrin.
- Assurez-vous qu'une personne reste près de la personne aînée pour répondre à ses besoins (eau, aide au déplacement, etc.) en tout temps.
- Écoutez bien son message.
- Après son allocution, remerciez la personne et invitez-la à rester pour le reste de l'évènement.
- En tout temps, assurez-vous qu'elle est confortable, et aussi capable de quitter si souhaité.



« Avant de faire venir une personne aînée, il faut savoir qu'il y a un protocole pour les accueillir. Quand une personne aînée parle, on ne lui coupe pas la parole. Elle va parler le temps qu'elle veut et dire ce qu'elle veut. Prévoyez du temps pour son message. C'est important. »

**–Une personne aînée
autochtone**



Et après l'évènement ?

Après l'évènement, vous pouvez remercier la personne et lui remettre ce que vous avez préparé en guise de remerciement (tabac ou autre cadeau symbolique). Si la personne doit compléter un formulaire pour le remboursement / l'honorarium, vous devriez les avoir à portée de la main afin que tout soit réglé avant qu'elle ne quitte.

Assurez-vous de rester avec elle jusqu'à ce que le transport arrive, à moins qu'elle vous dise qu'elle préfère attendre seule.

La question de la « compensation financière » : les honorariums et « cadeaux » remis en aux personnes âgées et porteuses de savoirs

Les aîné-e-s et personnes porteuses de savoirs nous offrent un immense cadeau en nous communiquant leurs expériences, sagesse et savoirs traditionnels. Ce don de soi est aussi souvent exigeant personnellement. Suivant les cultures autochtones, on ne considère pas qu'il s'agit d'un « travail » associé à une « rémunération », mais bien d'un « cadeau » que nous devons honorer et remercier aussi par un « cadeau ».

Celui-ci comprend deux éléments :

(1) *L'honorarium* :

Il s'agit d'une forme de compensation financière. Celle-ci devrait être évaluée selon les moyens financiers de l'institution d'accueil et le coût de la vie de la région visée, mais pourrait être semblable à ce qui est offert dans d'autres universités se trouvant à proximité.

(2) *Tabac et autres cadeaux symboliques* :

De plus, il est coutume de remettre du tabac, souvent offert dans un sac fait de tissu rouge. C'est une pratique ancestrale de reconnaissance et c'est une marque de respect. Généralement, on offre un tabac qui a été cultivé, et non acheté pour fumer. Cependant, il n'est pas toujours possible de trouver du tabac à offrande, mais vous devriez essayer de vous procurer le tabac au sein d'une communauté.

Les autres frais à rembourser

- Frais de déplacement, de logement et de repas raisonnables.
- Frais de déplacement, repas et logement de la personne accompagnatrice, si requis.



CONCLUSION

Qu'il s'agisse de l'accueil d'une personne âgée, de faire une reconnaissance territoriale au début d'un évènement, ou toute autre activité impliquant des personnes autochtones, une bonne préparation permet aux personnes impliquées d'avancer dans le respect de l'un-e et de l'autre, et aussi, de réellement s'engager dans un processus de réconciliation. Les questions de la réflexion, de la motivation ainsi que de la participation sont essentielles afin de faire des choix qui sont cohérents avec l'idée de la réconciliation. Chaque activité bien réfléchie contribuera, peu à peu, à augmenter la confiance qu'on les peuples autochtones envers les institutions comme l'Université, ainsi que de favoriser un réel dialogue entre les parties prenantes. Seulement lorsque ces deux conditions seront respectées pourrons-nous réellement avancer vers une réelle *Réconciliation* avec les peuples autochtones.

Alang, S., McAlpine, D., McCreedy, E., et Hardeman, R. (2017). Police Brutality and Black Health: Setting the Agenda for Public Health Scholars. *American journal of public health*, 107(5), 662–665. <https://doi.org/10.2105/AJPH.2017.303691>

Anderson DeCoteau, M., Woods, A., et Lavalley, B. (2017). «Unsafe learning environments: Indigenous medical students' experiences of racism », *Faculty of Medicine, Dentistry and Health Sciences, The University of Melbourne, en ligne* : https://deptmedicine.utoronto.ca/sites/default/files/inline-files/unsafelearningenvironmentsindigenous_1.pdf

Arnstein S. R. (1969). A Ladder Of Citizen Participation, *Journal of the American Institute of Planners*, 35:4, 216-224, DOI: [10.1080/01944366908977225](https://doi.org/10.1080/01944366908977225)

Atleo, C., et Boron, J. (2022). Land Is life: Indigenous relationships to territory and navigating settler colonial property regimes in Kanata. *Land*, 11(5), 609. <https://doi.org/10.3390/land11050609>

Basile, S., Asselin, H. et Martin, T. (2017). Le territoire comme lieu privilégié de transmission des savoirs et des valeurs des femmes Atikamekw. *Recherches féministes*, 30(1), 61–80. <https://doi.org/10.7202/1040975ar>

Belzile, D. (2022, septembre 21). Recensement de 2021 : Forte augmentation de la population autochtone. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/national/2022-09-21/recensement-de-2021/forte-augmentation-de-la-population-autochtone.php>

Billows, J. (2021). *Territory Acknowledgment, Unacknowledgement, and Misacknowledgement : A Haunting* [Thèse]. <https://tspace.library.utoronto.ca/handle/1807/109234>

Bouchard, É., et al. (2021). Feuilleter sur la reconnaissance territoriale en contexte universitaire québécois. *RIQÉDI*. <https://rqedi.com/wp-content/uploads/2022/03/VF-Reconnaissance-territoriale.pdf>

Bouchard, P., St-Amant, J.-C. et Tondreau, J. (1997). Stéréotypes sexuels, pratiques sociales et rapport différencié à l'école secondaire. *Recherches sociographiques*, 38(2), 279–302. <https://doi.org/10.7202/057125ar>

Chagnon, K. (2019). Colonialisme, universalisme occidental et traduction. *TTR : traduction, terminologie, rédaction*, 32(1), 259–278. <https://doi.org/10.7202/1068021ar>

Champagne, S. R. (2021, juin 23). *Ce qu'on sait de l'ancien pensionnat autochtone de Marieval*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/societe/613560/ce-qu-on-sait-de-l-ancien-pensionnat-autochtone-de-marieval>

Clair, M. et Winter, A. S. (2016). « How Judges Think About Racial Disparities: Situational Decision-Making In The Criminal Justice System », Harvard University. https://scholar.harvard.edu/files/matthewclair/files/clair_winter_how_judges_think_about_racial_disparities.pdf

Connaissez-vous la communauté autochtone à Tiohtià:ke ? (s. d.). RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal. Consulté 13 juillet 2023, à l'adresse <https://reseaumtlnetwork.com/notre-communaute/>

Cucchi, M. (2021, 9 octobre). Les Anichinabés de l'Outaouais pourraient revendiquer Montréal, avance un chercheur. *Ici Radio-Kanata, Espaces autochtones*. <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1830500/territoire-histoire-algonquin-roland-viau>

Cull, I., Hancock, R. L. A., McKeown, S., Pidgeon, M., et Vedan, A. (2018). *Myths that Impact Indigenous Student Experience*. <https://opentextbc.ca/indigenizationfrontlineworkers/chapter/myths-that-impact-indigenous-student-experience/>

Desjarlais, C.D., "An Exploration Of Indigenous Spiritual Microaggressions" (2020). Theses and Dissertations. 3264. <https://commons.und.edu/theses/3264>

Doutre, É. (2012). Inégalités et discrimination en Recherche & Développement : Analyse de l'effet des stéréotypes de genre dans les représentations sociales et les attitudes des élèves ingénieurs. *L'orientation scolaire et professionnelle*, 41/1, Article 41/1. <https://doi.org/10.4000/osp.3740>

Fast, E., Puskas, S., Boldo, V. et Deutsch, R. (2016). Guide de sensibilisation aux cultures autochtones. RÉSEAU. <https://reseaumtlnetwork.com/wp-content/uploads/2022/12/CulturalTrainingManualforSPVMPoliceOfficers-FR-1.pdf>

Fennario, T. (2018, 29 juin). Broken in two: Historians debate whether Montreal is unceded Mohawk territory. *ATP News*. <https://www.aptnnews.ca/national-news/broken-in-two-historians-debate-whether-montreal-is-unceded-mohawk-territory/>

Gendarmerie Royale du Canada. (2011, mai 24). *Femmes, filles et personnes 2ELGBTQQA+ autochtones disparues et assassinées*.

<https://www.rcmp-grc.gc.ca/indigenous-autochtone/mmaw-fada-fra.htm>

Genin-Charette, A.-M. (2014). *La gouvernance autochtone en milieu urbain: Le cas de Montréal*.

<https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/11000>

Gouvernement du Canada (1985). *Loi sur les indiens*, .LR.C., c. 1-5.

Gouvernement du Canada (2015) « Pensionnats du Canada : rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada », *Commission de vérité et de réconciliation du Canada*.

[https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/1-](https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/1-Honorer_la_verite_reconcilier_pour_lavenir-Sommaire.pdf)

[Honorer_la_verite_reconcilier_pour_lavenir-Sommaire.pdf](https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/1-Honorer_la_verite_reconcilier_pour_lavenir-Sommaire.pdf)

Gouvernement du Québec. (2019). Rapport final de la commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec. https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport/Rapport_final.pdf

Greenwood, M., et de Leeuw, S. (2007). Teachings from the land: Indigenous people, our health, our land, and our children. *Canadian Journal of Native Education*, 30(1).

<https://doi.org/10.14288/cjne.v30i1.196413>

Groupe directeur sur les directions autochtones de l'Université Concordia (2017). Reconnaissance territoriale. <https://www.concordia.ca/indigenous/resources/reconnaissance-territoriale.html>

Guide de reconnaissance des Premières Nations et des territoires traditionnels | ACPPU. (s. d.).

Consulté 13 juillet 2023, à l'adresse <https://www.caut.ca/fr/content/guide-de-reconnaissance-des-premieres-nations-et-des-territoires-traditionnels>

Hele, K. (2021). Les aînés autochtones au Canada. Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. Repéré à

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/indigenous-elders-in-canada>

Hirt, I., et Desbiens, C. (2017). L'aménagement du territoire et la question de la différence culturelle au Kanata. De l'invisibilité à la visibilisation des peuples autochtones. *Annales de géographie*, 718(6), 704–727. <https://doi.org/10.3917/ag.718.0704>

Houde-Hébert, K. (2022, 15 février) « 54 potentielles tombes anonymes retrouvées dans la Première Nation de Keeseekoose », *Radio-Canada*.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1862330/pensionnat-autochtone-fsin-decouverte-verite-reconciliation>

Houshmand, S., Spanierman, L., Stefano, J. (2019). "I have strong medicine, you see":

Strategic responses to racial microaggressions. *Journal of Counseling Psychology*. 66 (6), 651–664. <https://doi.org/10.1037/cou0000372>

Joseph, B (2018) 21 things you may not know about the Indian Act. Indigenous Relation Press.
Lainey, Jonathan (2004). La “Monnaie des Sauvages” Les colliers de wampum d’hier à aujourd’hui. Septentrion.

Landry, V. (2020). *Lien des autochtones au territoire : Manifestations différentes selon le lieu de résidence et la génération* [Phd, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue]. <https://depositum.uqat.ca/id/eprint/969/>

Larousse, É. (s. d.). *Définitions : Reconnaître, être reconnu, se reconnaître - Dictionnaire de français Larousse*. Consulté 13 juillet 2023, à l’adresse <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/reconna%C3%A9tre/67118>

Ledoux, J. (2021, 26 octobre). Montréal, territoire non cédé : que dit le droit? *Ici Radio-Kanata, Espaces autochtones*.
<https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1834612/canadien-montreal-territoire-non-cede-droit>

Mashford-Pringle, A. et Shawanda, A. (2023). Using the Medicine Wheel as theory, conceptual framework, analysis, and evaluation tool in health research, *SSM - Qualitative Research in Health*, Volume 3, 2023, 100251, ISSN 2667-3215, <https://doi.org/10.1016/j.ssmqr.2023.100251>

MCCrindle, K. et Phirangee, K. (2021). « Gérer les microagressions dans les environnements d’apprentissage en ligne », *Affaires universitaires*.
<https://www.affairesuniversitaires.ca/conseils-carriere/conseils-carriere-article/gerer-les-microagressions-dans-les-environnements-dapprentissage-en-ligne/>

Merriam Webster Dictionary. Definition of ACKNOWLEDGE. (2023, juillet 6).
<https://www.merriam-webster.com/dictionary/acknowledge>

Nassif-Gouin, C., Picard, P., Levesque, C., Boivin, M., et Blain, S. (2021). Mieux comprendre la distinction entre les principes d’équité-diversité-inclusion et les approches de décolonisation-réconciliation-autochtonisation au Québec. *Revue Possibles*, 45(1), Article 1.
<https://revuepossibles.ojs.umontreal.ca/index.php/revuepossibles/article/view/392>



Noakes, T. (2021, 25 octobre). A lesson in history: Here's why Montreal Canadiens' acknowledgment of unceded Indigenous land touched a nerve in Quebec. *Toronto Star*. https://www.thestar.com/opinion/contributors/a-lesson-in-history-here-s-why-montreal-canadiens-acknowledgment-of-unceded-indigenous-land-touched/article_7a3383fa-ddc3-5f6d-bdd8-79dc9a009843.html

Politique sur la prévention de la discrimination fondée sur la croyance | Commission ontarienne des droits de la personne. (s. d.). Consulté 13 juillet 2023, à l'adresse <https://www.ohrc.on.ca/fr/politique-sur-la-pr%C3%A9vention-de-la-discrimination-fond%C3%A9e-sur-la-croyance>

Redvers, J. (2020). "The land is a healer": Perspectives on land-based healing from Indigenous practitioners in northern Kanata. *International Journal of Indigenous Health*, 15(1), 90-107. <https://doi.org/10.32799/ijih.v15i1.34046>

Richmond, C. (2018). The relatedness of people, land, and health: stories from Anishinabe Elders. *Determinants of indigenous peoples' health: Beyond the social*, 167-185.

Roussel, J-F., « Rencontrer la spiritualité autochtone : Une pratique de décolonisation », *Théologiques*, (2018) 26/2, 99, 101.

Sepúlveda, B., Glon, É., et Dumont, F. (2020). Identification, visibilité et reconnaissance des populations autochtones: quels enjeux géographiques?. *Espace populations sociétés. Space populations societies*, (2020/1-2). <https://doi.org/10.4000/eps.10246>

Servatius v. Alberni School District No. 70 2022 BCCA 421

Sioui, Georges E. (1989). *Pour une autohistoire amérindienne: Essai sur les fondements d'une morale sociale*. Presses de l'Université Laval.

Sioui, G. E. (1997). *Les Hurons-Wendat : L'héritage du cercle*. Presses de l'Université Laval

Stelkia, K., Beck, L., Manshadi, A., Fisk, A. J., Adams, E., Browne, A. J., .et Reading, J. (2021). Letsemot, "Togetherness": Exploring how connection to land, water, and territory influences health and wellness with First Nations Knowledge Keepers and youth in the Fraser Salish Region of British Columbia. *International Journal of Indigenous Health*, 16(2). <https://doi.org/10.32799/ijih.v16i2.33206>

Sue, D. W., et al. (2007). Racial microaggressions in Everyday life. Implications for clinical practice. », *Teachers college, Columbia University*. <https://psycnet.apa.org/record/2007-07130-001>

The Canadian Press. (2021, 21 octobre). Unceded territory: The Montreal Canadiens are wrong, says Quebec Indigenous affairs minister. *CTV News*.

<https://montreal.ctvnews.ca/unceded-territory-the-montreal-canadiens-are-wrong-says-quebec-indigenous-affairs-minister-1.5630991#:~:text=The%20Legault%20government%20is%20rebuking,that%20the%20organization%20is%20mistaken.>

The Canadian Press. (2021, 22 octobre). Mohawk Council of Kahnawake ‘repulsed’ by politicization of Habs’ land acknowledgment. *CBC News*.

<https://www.cbc.ca/amp/1.6218440>

Trauth, E. M., et al. (2016). The Influence of Gender-Ethnic Intersectionality on Gender Stereotypes about IT Skills and Knowledge. *The DATA BASE for Advances in Information Systems*.

<https://dl.acm.org/doi/pdf/10.1145/2980783.2980785>

Trigger, B. (1990). *The Huron, Farmers of the North*. (2nd Ed) Wadsworth Pub. Co.

Université du Québec en Outaouais, *Microagressions*. (s. d.). Consulté 13 juillet 2023, à l’adresse

<https://uqo.ca/csipu/microagressions>

Usher, P. J. (2003). Environment, race and nation reconsidered: Reflections on Aboriginal land claims in Kanata. *Canadian Geographies / Les Géographies Canadiennes*, 47(4), 365–382.

<https://doi.org/10.1111/j.0008-3658.2003.00029.x>

Wark, J. (2021). Land acknowledgements in the academy: Refusing the settler myth. *Curriculum Inquiry*, 51(2), 191–209.

<https://doi.org/10.1080/03626784.2021.1889924>

Whitmore, C., et Carlson, E. (2022). Making Land Acknowledgements in the University Setting Meaningful and Appropriate. *College Teaching*, 1 6.

<https://doi.org/10.1080/87567555.2022.2070720>

Wilkes, R., Duong, A., Kesler, L., et Ramos, H. (2017). Canadian University Acknowledgment of Indigenous Lands, Treaties, and Peoples. *Canadian Review of Sociology/Revue Canadienne de Sociologie*, 54(1), 89–120.

<https://doi.org/10.1111/cars.12140>

Wilson, K. (2003). Therapeutic landscapes and First Nations peoples: an exploration of culture, health and place. *Health & place*, 9(2), 83-93.

[https://doi.org/10.1016/S1353-8292\(02\)00016-3](https://doi.org/10.1016/S1353-8292(02)00016-3)



**Projet financé par le CRI-JaDE et par
la Chaire de recherche du Canada
RePaRE sur la recherche partenariale
et l'empowerment des jeunes
vulnérabilisés**

Septembre 2023



CRI-JaDE

Centre de recherche
interdisciplinaire sur
la Justice intersectionnelle,
la Décolonisation et l'Équité

